

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2023 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33  
Quorum : 17

**PRÉSENTS** : Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Monsieur GRANJU, Madame PARIS, Monsieur DEROUBAIX, Monsieur BOURDIN, Madame SEYTIER, Monsieur RIGAUD, Madame COULET, Monsieur DI PERNA, Monsieur RICHER, Madame BRISSEZ (à partir de la délibération n°3), Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Madame QUELIN, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYERE, Monsieur MARINO-MORABITO, Madame MEYZONNY, Monsieur ABBES.

**EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION** : Madame ARMAND (à Monsieur GUEUR), Madame ARBORE (à Monsieur RIGAUD), Monsieur RIBIERE (à Madame SONNERY), Monsieur BECQUART (à Monsieur FABRE).

**ABSENTS** :  
Madame BRISSEZ jusqu'à la délibération n°2 incluse  
Madame ARENA  
Monsieur KARTAL  
Madame PONCET

\_\_\_\_\_

Monsieur DI PERNA est désigné secrétaire de séance.

\_\_\_\_\_

**2023.05.02 BILAN DES TRAVAUX RÉALISÉS PAR LA COMMISSION CONSULTATIVE  
DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) – ANNEE 2022**

(Rapporteur : Daniel FABRE)  
Nomenclature : 5.7 – Intercommunalité - Autres

L'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) présente annuellement, au Conseil Municipal, les travaux de l'année précédente.

La Commission, réunie en date du 05 octobre 2023, a examiné les trois rapports d'activités suivants :

- Compte Rendu d'Activité de la Concession déléguée à GRDF

Accusé de réception en préfecture  
09/12/2023 14:20:01-DEL 2023\_05\_02-DE  
Date de télétransmission : 05/12/2023  
Date de réception préfecture : 05/12/2023

- SIERA : Rapport annuel sur le prix et la qualité de service de l'eau potable – Année 2022
- STEASA : Système d'assainissement d'Ambérieu et son agglomération - Année 2022

Un compte-rendu sur les 3 trois rapports d'activités des services publics locaux concernés est joint en annexe.

La Commission Municipale **Ressources Humaines, Administration Générale, Sécurité, Tranquillité publique et Nouvelles technologies**, lors de sa séance en date du **28 novembre 2023**, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

1. **DE PRENDRE ACTE** des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'année 2022 tels que joints en annexe.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 08 DEC. 2023

Daniel FABRE  
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



Philippe DI PERNA  
Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture  
001-210100046-20231201-DEL\_2023\_05\_02-DE  
Date de télétransmission : 05/12/2023  
Date de réception en préfecture : 05/12/2023